



PERCUSSION  
TRIO 2022

RÈGLEMENT OFFICIEL

# Trio de Percussion 2022

MISE A JOUR 20 MARS 2021

## PRÉFACE

Veillez trouver ci-joint le règlement officiel du Concours « Percussion-Trio 2022 », qui aura lieu du 12 février au 20 février 2022 et qui est organisé par le Concours International de Percussion Luxembourg a.s.b.l.

Nous vous prions de le lire très attentivement et, en cas d'intérêt, de vous inscrire directement sur notre site [www.ipcl.lu](http://www.ipcl.lu).

Veillez tenir vos correspondances dans les langues officielles du Concours, à savoir en français ou en anglais.

Annexe: Répertoire du Concours

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chaque trio accepte par sa candidature le présent règlement dans toutes ses dispositions, le texte français faisant foi. Pour tout litige, seul le Tribunal de Luxembourg est compétent.

## CONDITIONS D'ADMISSION

### Conditions de participation

Le Concours est ouvert sans distinction de nationalité à des trios de percussion dont le total d'âge de ses membres ne doit pas dépasser 93 (quatre-vingt-treize) ans (inclus) en date du 12 février 2022; aucun membre ne doit être né avant le 12 février 1985

La candidature d'un lauréat de 1er prix (individuel ou ensemble) lors d'une édition antérieure de ce Concours ne sera pas acceptée.

### Modalités d'inscription

L'inscription au Concours se fait en ligne ([www.ipcl.lu](http://www.ipcl.lu)).

L'inscription ne sera définitive qu'après réception par voie électronique de tous les documents énumérés ci-dessous (veuillez s.v.p. envoyer les fichiers en haute résolution mais prenez en considération que la totalité des fichiers ne doit pas dépasser 1,1 GB par trio):

pour chaque membre du trio:

- extrait de l'acte de naissance ou copie d'une pièce d'identité
- curriculum vitae, mentionnant le parcours artistique/musical (études, professeurs)
- une photo récente en haute résolution (minimum 300 dpi), libre de droits d'auteur et convenant aux publicités et publications.

pour le trio:

- un document prouvant le versement de la taxe d'inscription
- la lettre d'accord téléchargeable sur le site d'inscription, dûment remplie et signée par les 3 membres du trio.

pour le trio (matériel destiné aux publicités et publications):

- curriculum vitae (en français ou anglais)
- une photo récente en haute résolution (minimum 300 dpi), libre de droits d'auteur

pour la présélection:

- un enregistrement VIDEO récent (enregistré après le 1er janvier 2020) avec le programme de présélection (voir répertoire en annexe)
- une attestation signée par un professeur ou par le technicien ou l'institution ayant effectué la captation, certifiant l'authenticité et l'intégrité de l'enregistrement et indiquant le lieu et la date de l'enregistrement de chaque pièce.

#### *Spécificités techniques de l'enregistrement:*

- fichier(s) VIDEO (son et image) récent(s) de très bonne qualité contenant uniquement le programme exigé pour la présélection
- chaque pièce (ou mouvement) doit être enregistré(e) en une seule prise et ne peut être l'objet d'aucun montage
- à l'image, le plan doit être fixe et large, de face, les interprètes devant être visibles à tout moment
- les micros doivent être placés à une distance permettant une bonne qualité sonore
- des enregistrements séparés, réalisés dans des lieux et à des moments différents, sont possibles
- taille du fichier: max. 500 MB
- format fichier: mp4 ou mov.

En cas de difficultés rencontrées lors de l'envoi des fichiers VIDEO, il est possible de nous faire parvenir une copie du fichier sur DVD / clé USB par poste ou de l'envoyer via un service de transfert. Dans les deux cas merci de le signaler lors de l'inscription.

Dès que tous les documents énumérés sont reçus, les trios recevront par courriel la confirmation de leur inscription.

Pour toute question ou tout problème relatifs à l'inscription, prière de nous contacter à l'adresse: [contact@ipcl.lu](mailto:contact@ipcl.lu)

### **Délai d'inscription**

Ouverture des inscriptions: 1er avril 2021

Clôture des inscriptions: 1er octobre 2021 à 24h00 (Heure normale d'Europe Centrale)

### **Nombre de trios admis au Concours**

Au cas où le nombre de trios inscrits, en conformité avec le règlement, excède la capacité maximale des infrastructures du Concours, la Direction du Concours se réserve le droit de limiter le nombre de trios admis sur base du résultat des évaluations de la présélection.

Les trios admis au Concours recevront une convocation officielle avant le 15 octobre 2021.

## **DROIT D'INSCRIPTION**

Le droit d'inscription non remboursable s'élève à 300 € (trois cents euros) par trio. Il devra être versé par virement au compte bancaire:

**Compte:** IBAN LU33 0021 1506 5450 3900

**Bank:** Dexia-Banque Internationale à Luxembourg (BIC/SWIFT : BILLLULL)

**Recipient:** International Percussion Competition Luxembourg a.s.b.l.

**Reference:** Droit d'inscription de [nom du trio]

Les chèques, mandats cash ou autres moyens de paiement ne seront pas acceptés. Les frais bancaires sont à charge du donneur d'ordre.

Date limite de versement du droit d'inscription: 1er octobre 2021. Dans aucun cas le droit d'inscription ne sera remboursé pour les trios admis au Concours.

## **FRAIS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR**

Les frais de voyage sont à charge des participants. Les participants s'occupent eux-mêmes de leur logement. Des listes d'hôtels peuvent être consultées sur le site <https://www.visitluxembourg.com>

L'obtention des documents et de l'assurance de voyage appropriés est la seule responsabilité de chaque concurrent. La Direction du Concours n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour toute maladie ou blessure subie par le participant, ni des pertes ou dommages aux biens d'un concurrent, y compris les instruments lors de leur transport ou pendant la durée du Concours.

La Direction du Concours remboursera un forfait de 150 € par trio et par nuitée aux candidats se qualifiant pour la demi-finale (les 4 nuitées du 15, 16, 17 et 18 février 2022) ainsi qu'aux trios finalistes (les 2 nuitées du 19 et 20 février 2022).

## COUVERTURE MÉDIAS ET PUBLICITÉ

La Direction du Concours est en droit d'utiliser les données fournies sur la fiche d'inscription officielle du Concours et dans les annexes à des fins de publication pour les besoins de l'IPCL. Les informations non publiées ne sont pas transmises à des tiers. Les trios ont un droit de regard sur leurs données. Ils peuvent refuser le droit d'utilisation ou faire adapter leurs données, sur simple demande écrite une fois le Concours terminé.

Les trios donnent leur accord à la Direction du Concours:

- pour une retransmission éventuelle des différentes épreuves du Concours
- pour une utilisation de photos et enregistrements (images, vidéos, films, son) pris lors du Concours.

Les trios ne touchent ni cachets, ni droits de diffusion.

## DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le but des présélections sur support vidéo est de réduire le nombre de trios pour les épreuves publiques du Concours.

Cette présélection a lieu à huis-clos en présence du jury de présélection, composé de cinq membres, dont au moins deux membres du Jury officiel du Concours IPCL Trio de Percussion 2022, dans un studio garantissant les meilleures qualités d'écoute et de visionnement.

Les noms des trios admis seront publiés sur notre site internet avant le 15 octobre 2021. Ils seront avertis personnellement et recevront avant le 15 octobre 2021 une convocation officielle mentionnant le lieu et l'heure auxquels tous les participants devront se présenter personnellement au bureau d'accueil.

Un tirage au sort général qui déterminera l'ordre de passage des trios sera organisé à l'issue des inscriptions et avant chaque épreuve.

Si un trio, en cas de force majeure, ne peut pas se présenter au bureau d'accueil et au tirage au sort dans les délais retenus dans la convocation officielle, il est tenu de se justifier sans délai. Un représentant de l'IPCL tirera au sort un numéro à sa place. Le trio excusé est prié de s'informer dans les plus brefs délais auprès du secrétariat du jour et de l'heure de passage pour sa prestation.

Avant leur passage devant le jury, les trios disposent de 15 minutes aux épreuves éliminatoires et de 20 minutes à la demi-finale et à la finale pour la mise en place des instruments.

Les trios en retard pour les épreuves ne peuvent exiger de se faire entendre.

Toutes les épreuves, exceptée la présélection, sont publiques.

De manière générale, la Direction du Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque trio à l'issue du tirage au sort. De même chaque trio, une fois l'ordre de passage et l'horaire connus, a l'obligation de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

## JURY

Un règlement interne fixe les procédures d'évaluation du jury. Les résultats sont proclamés après chaque épreuve. Les décisions du jury sont définitives, irrévocables et sans appel.

Sont invités au jury:

- **Paul Mootz, président (Luxembourg)**
- **Alexandre Esperet (France)**
- **Fumito Nunoya (Japon)**
- **Allen Otte (USA)**
- **Bart Quartier (Belgique)**
- **Christoph Sietzen (Luxembourg/Autriche)**
- **Yi-Ping Yang (Taiwan, R.O.C.)**

Le lendemain des épreuves éliminatoire et demi-finale, les trios non retenus pour la suite du Concours auront la possibilité de rencontrer les membres du Jury pour recevoir des commentaires sur leurs prestations. Ces rencontres seront organisées par la Direction du Concours.

## PRIX

### Prix Officiels:

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| Premier prix:   | <b>21.000€</b> |
| Deuxième prix:  | <b>12.000€</b> |
| Troisième prix: | <b>6.000€</b>  |

### Prix spéciaux:

|  |               |
|--|---------------|
| Prix du public 'Jean Gieres':<br>Prix attribué par le public lors de la finale | <b>1.000€</b> |
|--|---------------|

|  |               |
|--|---------------|
| Prix 'Ady Mootz':<br>Prix pour la meilleure interprétation de l'imposé en finale | <b>1.000€</b> |
|--|---------------|

|  |               |
|--|---------------|
| Prix 'Etudiants':<br>Prix attribué par des étudiants de percussion du Luxembourg | <b>1.000€</b> |
|--|---------------|

|  |               |
|--|---------------|
| Prix 'court métrage':<br>Prix pour le meilleur support musical du court métrage en demi-finale | <b>1.000€</b> |
|--|---------------|

Les trios qui se qualifient pour la demi-finale recevront un diplôme.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix.

## RÉPERTOIRE

Les trios sont supposés utiliser les partitions originales des oeuvres qu'ils interprètent. La Direction du Concours ne peut être tenu responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un trio en ce domaine (utilisation publique de copies illégales).

Les morceaux imposés des différentes épreuves sont indiqués à l'annexe de ce règlement.

Quant aux morceaux à choix libre, les participants sont priés d'inclure une copie avec indication de la durée dans l'inscription en ligne, ou le cas échéant, de l'envoyer par voie électronique au secrétariat du Concours (contact@ipcl.lu) pour le 15 octobre 2021 au plus tard. La Direction du Concours se réserve le droit de ne pas accepter une oeuvre.

Les morceaux à choix libre ne peuvent faire usage de l'électricité (support audio, CD, PC, amplification, etc.) dans leur réalisation.

La Direction du Concours se réserve le droit d'exiger des coupures pour des raisons de durée. Dans ce cas, les trios en seront informés pour le 1er janvier 2022 au plus tard. Afin de respecter les durées de chaque épreuve, les candidats peuvent également suggérer des coupures pour les morceaux à choix libre. Ces coupures doivent être clairement communiquées sur la fiche d'inscription.

La durée exigée pour les différentes épreuves ne peut en aucun cas être dépassée. Les trios qui ne respectent pas ces limites risquent d'être disqualifiés.

Aucune oeuvre ne peut figurer plus qu'une fois au programme d'un trio, et ceci sur l'ensemble de la durée du déroulement du Concours (éliminatoires, demi-finale, finale).

## INSTRUMENTS

Tout trio a le droit d'utiliser ses propres instruments lors du Concours, à part pour l'exécution de l'oeuvre lauréate du 2e Concours de Composition IPCL (morceau imposé de l'épreuve éliminatoire) pour laquelle les instruments, excepté toutes sortes de cymbales, gongs et accessoires, seront déterminés et mis à disposition par la Direction du Concours. Une liste avec les modèles et types d'instruments pour le morceau imposé de l'épreuve éliminatoire sera communiquée aux trios, ensemble avec la convocation officielle.

Pour le passage sur scène, à part pour l'exécution du morceau imposé de l'épreuve éliminatoire, la Direction du Concours ne mettra à la disposition des trios que les instruments suivants: marimbas, vibraphones, xylophones, glockenspiel, cloches, timbales, grosses caisses, caisses claires, batteries, tom-toms, bongos, ainsi que des pieds de cymbales et des pieds de gongs. Tout autre instrument, tel que cymbales, gongs et accessoires sont à produire par le trio.

Pour les morceaux à choix libre, les candidats ne peuvent exiger la mise à disposition d'instruments non cités cidessus.

## ORGANISTE

La Direction du Concours met à la disposition des trios un organiste pour le morceau imposé en finale. Deux répétitions avec l'organiste sont prévues sur scène.

Les trios peuvent être accompagnés à leur frais par un organiste de leur choix.

## LIEU

Conservatoire de la Ville de Luxembourg  
33, rue Charles Martel  
L-2134 Luxembourg-Ville  
Grand-Duché de Luxembourg

<http://www.conservatoire.lu>

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS

### **Samedi, le 12 février 2022:**

*9–11 heures*

Accueil et inscription des trios au Conservatoire de la Ville de Luxembourg

*à 12 heures*

Préparation des épreuves éliminatoires: briefing et tirage au sort de l'ordre de passage en épreuves éliminatoires en présence de tous les candidats

### **Dimanche, le 13 février 2022:**

Épreuves éliminatoires

### **Lundi, le 14 février 2022:**

Épreuves éliminatoires

### **Mardi, le 15 février 2022:**

Épreuves éliminatoires

Délibérations du jury, proclamation des résultats et tirage au sort de l'ordre de passage en demi-finale

### **Judi, le 17 février 2022:**

Demi-finale

### **Vendredi, le 18 février 2022:**

Demi-finale

Délibérations du jury, proclamation des résultats et tirage au sort de l'ordre de passage en finale

### **Dimanche, le 20 février 2022:**

*à 15 heures*

Finale

Délibérations du jury

*à 20 heures*

Remise des prix

## ANNEXE: RÉPERTOIRE 2022

### PRÉSÉLECTION:

*Visionnage à huis-clos*

- un extrait de 3-4 minutes d'une œuvre sans claviers qui peut figurer au programme du trio
- J.S BACH: une fugue à 3 voix (voir répertoire finale)

### ÉPREUVE ÉLIMINATOIRE:

*Durée totale de la prestation: 20 minutes*

#### A) Morceaux imposés:

- oeuvre lauréate du 2e Concours de Composition IPCL  
disponible à partir de janvier 2021 auprès de Percussion BRANDT
- Wolfgang RIHM  
Stück  
Universal Edition

#### B) Morceau à choix libre

### DEMI-FINALE:

*Durée totale de la prestation: 30 minutes*

#### A) Morceaux imposés:

- François TASHDJIAN  
Narnchygäer  
<http://www.tashdjian.com>
- John CAGE  
Amores - mvts II + III  
Edition Peters

#### B) Un accompagnement musical illustrant un court métrage fourni par IPCL (*durée: 3min*)

L'accompagnement musical peut être composé de musiques existantes, improvisées ou nouvellement écrites.  
L'accès au court métrage sera activé le 1er octobre 2021 pour les trios-candidats inscrits

#### C) Partie libre



## **FINALE :**

*Durée totale de la prestation: 35 minutes*

### **A) Morceau imposé:**

Oeuvre commandée à Georges SADELER, compositeur luxembourgeois disponible à partir du 15 octobre 2021 auprès de Percussion BRANDT

### **B) Récital**

*Durée maximale: 20 minutes*

La prestation doit comprendre: • Une des fugues suivantes transposée pour trois marimbas

#### **Johann Sebastian BACH**

##### Clavecin Bien Tempéré I

- Fuga a 3 voci no. 3 en do# mineur (BWV 848)
- Fuga a 3 voci no. 15 en sol majeur (BWV 860)
- Fuga a 3 voci no. 19 en la majeur (BWV 864)

##### Clavecin Bien Tempéré II

- Fuga a 3 voci no. 4 en do# mineur (BWV 873)
- Fuga a 3 voci no. 11 en fa majeur (BWV 880)
- Fuga a 3 voci no. 12 en fa mineur (BWV 881)
- Fuga a 3 voci no. 24 en si mineur (BWV 893)

- Entre 1 et 3 oeuvres originales à choix libre